MANUEL DE L'INVENTEUR GRATIS POUR LES INVENTEURS SUR DEMANDE
ALBERT FOURNIER
934 STE CATHERINE EST MONTRÉAL

Encouragez nos Annonceurs

LA POUSSE (LE SOUFFLE) Depuis 30 ans, le REMEDE CAPITAL contre la POUSSE a été employé avec succès par des milliers de propriétaires de chevaux. Je vous enverrai, pour 10 cents (en timbres ou monnaie), un échantillon d'essai d'une semaine pour que vous puissiez vous aussi en faire l'épreuve.
C. W. DONALDSON, Dept. H.
Casier postal 263, Ottawa, Ontario.

Ceux-là sont vos amis

LES fabricants d'engrais chimiques du Canada ne peuvent prospérer que si l'agriculture canadienne est prospère. C'est pourquoi ils prennent un intérêt considérable à votre succès comme à celui de vos organisations. Le travail auquel ils consacrent leur vie entière est de vous aider dans toute la mesure du possible à produire des récoltes qui vous laissent des bénéfices.

Ils veulent faire des affaires avec vous, non seulement cette année, mais l'année prochaine et toutes les années à venir. Ils savent qu'un client satisfait est leur meilleure annonce. Dans ce but il faut qu'ils continuent de vous fournir des engrais correctement équilibrés, en bonne condition mécanique, qu'ils en assurent une fabrication économique et une distribution régulière, afin que ces engrais puissent vous être vendus aux prix les plus bas qu'il soit possible sans que la qualité en soit diminuée.

ILS se tiennent en contact permanent avec les sources les plus sûres et les plus modernes de renseignements sur les engrais. Ils donnent leur coopération et leur support les plus complets aux collèges d'agriculture du Canada, aux stations expérimentales, à tous les organismes qui recherchent sans trève des méthodes plus économiques de production agricole. Ils sont en faveur d'une législation fédérale sur les engrais protégeant les cultivateurs et coopèrent avec les inspecteurs du gouvernement chargés de faire appliquer les lois. Les Conseils des Engrais Chimiques formés dans les diverses provinces sont une preuve de leur esprit de coopération.

C'est le rôle des fabricants d'engrais chimiques de savoir où se procurer au meilleur compte possible les meilleures formes d'azote, de phosphore, de potasse et autres constituants d'un bon engrais composé complet. Ils prennent soin, chaque fois que c'est possible, d'acheter leurs matières premières dans les pays qui à leur tour achètent les produits agricoles du Canada.

QUE ce soient des engrais composés ou des engrais simples que vous achetiez, il leur faut s'assurer que ces engrais contiennent les formes convenables des éléments nécessaires aux plantes pour vos conditions particulières de récoltes et de terrains—qu'ils ne contiennent rien qui puisse nuire aux plantes comme au sol. La plupart du temps, les engrais simples achetés par eux doivent être retravaillés, remoulus, remis en sacs, en un mot mis en bonne condition mécanique dans une usine spécialement construite à cet effet avant que vous puissiez les utiliser convenablement. Il faut que ces engrais soient contrôlés et analysés avant que les fabricants d'engrais chimiques prennent la responsabilité de les placer sur le marché sous leurs propres étiquettes.

LES fabricants d'engrais chimiques du Canada sont vos amis. Ils travaillent dur pour obtenir et justifier votre confiance. Leur intérêt est le même que le vôtre. Que vous achetiez vos engrais directement ou par l'intermédiaire d'une coopérative, assurez-vous que votre commande aille à l'un des fabricants d'engrais chimiques de réputation établie. Ceux-ci vous offrent des garanties sûres et méritent votre support.

La Potash Company of Canada Limited travaille, en pleine coopération avec l'industrie canadienne des engrais chimiques, à défendre les intérêts des cultivateurs canadiens. Nous nous sommes assurés les services d'agronomes compétents, sortant des collèges d'agriculture du Canada, qui sont à votre disposition pour vous aider à résoudre les problèmes concernant la fertilisation de vos sols et de vos récoltes. Notre avenir ne peut être prospère, nous le savons, que si l'agriculture canadienne, bien équilibrée, est organisée de façon à laisser des bénéfices aux cultivateurs.

POTASH COMPANY OF CANADA, LTD.
814, Édifice de la Banque Royale, Montréal, P. Q.

Gagnants de prix à l'Exposition avicole provinciale à Montréal

(suite)

Langshan Brune Claire, C. S.

CLASSE 101.—M. Shantz & Sons, 3, coq. 1, 2, poulette; G.-H.-A. Collins, 1, 2, coq. 3, poule. 1, cochet. 3, poulette; J.-S. Walker, 2, poule; H. Lush, 1, poule.

Leghorn Brune Foncée, C. S.

CLASSE 102.—M. Shantz & Sons, 1, coq. 1, cochet. 1, poulette; G.-H.-A. Collins, 2, 3, coq. 1, 3, poule. 2, cochet. 2, poulette; H. Lush, 2, poule, 3, cochet. 3, poulette.

Leghorn Brune, C. D.

CLASSE 103.—J.-S. Walker, 1, 2, coq.; F. & J. Bellerby, 1, 2, poule. 1, 2, cochet. 3, poulette; H. Lush, 1, 2, poulette.

Leghorn Banche, C. D.

CLASSE 104.—F. & J. Bellerby, 1, 2, coq. 1, 2, poule. 1, 2, cochet. 1, 2, poulette;

Leghorn Buff, T. V.

CLASSE 105.—H. Lush, 1, coq. 1, 2, poule. 1, 2, cochet. 1, 2, poulette.

Leghorn Noire

CLASSE 106.—J.-S. Walker, 1, coq. 2, poule. 1, 2, cochet. 3, poulette; H. Lush, 2, coq; F. & J. Bellerby, 1, poule. 1, poulette; A. Veale, 3, coq. 3, poule. 2, poulette.

Leghorn Argentée

CLASSE 107.—J.-S. Walker, 1, 2, coq. 1, 2, poule. 1, 2, poulette; F. & J. Bellerby, 3, coq. 1, cochet; H. Lush, 3, poule. 3, poulette.

Minorque Noire, C. B.

CLASSE 108.—Capt. J.-E. McMurray, 1, coq. 2, poule. 1, 2, cochet. 1, poulette; H. Lush, 2, coq. 3, poule. 3, cochet. 3, poulette; Mrs. A. Neville, 1, poule. 4, cochet. 2, poulette.

Minorque Noire, C. D.

CLASSE 109.—F. & J. Bellerby, 1, coq; Mrs. A. Neville, 1, 2, 3, poule. 1, 2, 3, cochet. 1, 2, 3, poulette.

Espagnole Noire

CLASSE 111.—H. Lush, 2, 3, coq. 1, 2, poule. 2, 3, poulette; F. & J. Bellerby, 1, coq. 1, poulette.

Andalusian Bleue

CLASSE 112.—H. Lush, 1, 2, coq; M.-C. Wallace, 1, 2, poule. 1, 2, cochet. 1, 2, poulette.

Ancona, C. S.

CLASSE 113.—R. Beerwort, 1, 2, poule. 1, cochet. 1, 2, 3, poulette; Capt. L. Bourdon, 3, poule. 3, cochet; J.-S. Walker, 2, cochet.

Ancona, C. D.

CLASSE 114.—J.-S. Walker, 1, cochet.

Dorking, T. V.

CLASSE 116.—J.-S. Walker, 1, coq. 1, poule. 1, cochet. 2, poulette; F. & J. Bellerby, 2, 3, coq. 2, poule. 2, cochet. 3, poulette; H. Lush, 3, poule. 3, cochet. 1, poulette.

Dorking Blanche

CLASSE 116-A.—J.-S. Walker, 1, 2, coq. 1, 2, poule. 1, 2, poulette.

Orpington Fauve

CLASSE 117.—E.-S. Wilson, 1, 2,3, coq. 1, 2, 3, poule. 1, cochet. 1, poulette; L. Noiseux, 2, 3, cochet.

Orpington Blanche

CLASSE 118.—H. Lush, 1, coq. 1, 2, poule.

Orpington, T. A. V.

CLASSE 119.—J.-S. Walker, 1, coq. 2, poule; F. & J. Bellerby, 2, 3, cochet. 2, 3, poulette; H. Lush, 1, 3, poule. 1, cochet. 1, poulette.

Sussex, T. V.

CLASSE 120.—F. & J. Bellerby, 2, coq. 2, cochet; H. Lush, 1, coq. 1, 2, poule. 3, cochet. 1, 2, poulette; J.-S. Walker, 1, cochet.

(à suivre)

LE "BULLETIN DE LA FERME"
est imprimé
par "LE SOLEIL", Limitée
Coin St-Vallier et de la Couronne, Québec

Consultations légales

par l'aviseur légal du "Bulletin de la Ferme"

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 1. Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2. Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3. L'avocat consultant n'est tenu de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et l'avocat; 4. Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat consultant peut exiger des honoraires.

DOMMAGES.—Q. Cheval, ruade, recours en dommages.

Rép. à J. T.—Si votre cheval a reçu une ruade de la part d'un autre cheval appartenant à un autre propriétaire, vous êtes en droit de réclamer les dommages soufferts à moins qu'il y ait eu négligence de votre part.

TAXES MUNICIPALES, PRESCRIPTION.—

Rép. à A. T.—Il n'y a pas de prescription de taxes dans le cas que vous me soumettez.

MAIRE, CONSEILLER MUNICIPAL, QUALIFICATION.—

Rép. à R. R. No 2.—La seule qualification exigée pour un maire ou un conseiller municipal est la qualification foncière du Code, avec en plus celle consistant dans le savoir lire et écrire couramment. Dans tout ce que vous me dites il n'y a rien qui puisse déqualifier votre maire ou votre conseiller. C'est une question pour les tribunaux de décider qu'est-ce que c'est exactement que savoir lire et écrire couramment. Il a été décidé généralement que savoir lire l'imprimé n'était pas suffisant.

ÉLECTION MUNICIPALE, ÉLECTION ILLÉGALE.—Rép. à D. F.—Vous ne me dites pas exactement pourquoi l'élection serait nulle et illégale. En tous cas, s'il en est ainsi, le conseiller peut offrir sa résignation et alors la vacance sera remplie par le conseil, et, à défaut par lui d'agir, par le Lieutenant-Gouverneur en conseil. Si l'élection est attaquée devant les tribunaux, la Cour décidera qu'une nouvelle élection doit se tenir.

COMMUNAUTÉ DE BIENS.—Rép. à N. W. A.—Vous êtes mariée en communauté de biens et, en l'absence de tout testament, les biens acquis du travail commun pendant la durée de la communauté ou du mariage, se partagent également entre les époux. Le mari seul peut vendre, aliéner et hypothéquer les biens communs sans le concours de sa femme. mais il ne peut sans le concours de sa femme disposer entrevifs, à titre gratuit, des immeubles de la communauté, ni de l'universalité ou d'une quotité du mobilier, si ce n'est pour l'établissement des enfants communs. Il peut disposer des effets mobiliers à titre gratuit et particulier, pourvu qu'il ne s'en réserve pas l'usufruit et que ce soit sans fraude. L'un des époux ne peut au préjudice de l'autre léguer plus que sa part dans la communauté.

ACHAT DE PROPRIÉTÉ.—Achat de terre, non paiement des versements et des intérêts, le recours.

Rép. à J. T.—Depuis huit ans vous n'avez payé ni les versements au capital ni les intérêts, sauf $25.00 après la première année. Il n'y a pas de doute que votre vendeur, et ce sans avoir examiné l'acte d'achat, a des recours contre vous et peut, d'une façon ou d'une autre, vous faire déguerpir de son immeuble que vous ne pouvez retenir sans acquitter vos obligations.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER COMMISSION SCOLAIRE.—Q. Secrétaire-trésorier commission scolaire, description des immeubles de la commission.

Rép. à A, R.—En votre qualité de secrétaire-trésorier vous êtes tenu de fournir au gouvernement ces renseignements qu'on vous demande en rapport avec les immeubles de la commission scolaire.

COUPE DE BOIS.—Coupe de bois sur propriété du voisin, recours.

Rép. à E. F.—Si je vous comprends bien, il n'y a pas de bornes entre votre propriété et celle du voisin. Avant de réclamer des dommages, il vous faudrait faire arpenter votre terrain et après l'arpentage vous pourrez exercer votre recours.